



MOBILITES ERASMUS/MONA

LE SAVIEZ-VOUS ?

94%

des familles constatent que leurs jeunes qui reviennent de mobilité ont gagné en **autonomie** !

89%

des personnes ayant effectué une mobilité indiquent avoir acquis de **nouvelles connaissances et compétences techniques**.

92%

des personnes ayant vécu une mobilité indiquent avoir une **plus grande ouverture d'esprit et une ouverture culturelle**.

Les jeunes ayant bénéficié d'Erasmus ont **2 fois plus** d'opportunités de trouver un emploi.

Mobilités longues ou courtes, les programmes Erasmus s'adaptent !
Une opportunité ouverte aux apprentis et aux maîtres d'apprentissage pour vivre une nouvelle expérience en bénéficiant d'un soutien financier.
Pour plus de renseignements, contactez votre MFR/CFA !

BONNES RAISONS DE RECRUTER UN APPRENTI

POUR L'EMPLOYEUR



Compétences diversifiées



Soutien financier à l'embauche



Engagement social

POUR LE JEUNE



Expérience professionnelle



Rémunération garantie



Insertion facilitée

1 MFR BARBENTANE



Tél. 04 90 95 50 04 - mfr.barbentane@mfr.asso.fr
www.mfr-barbentane.com

2 MFR DE HAUT VAUCLUSE



Tél. 04 86 71 00 75 - mfr.hautvaucluse@mfr.asso.fr
www.mfr-hautvaucluse.com

3 MFR BLÉONE-DURANCE



Tél. 04 92 62 10 89 - mfr.bleonedurance@mfr.asso.fr
www.mfr04.fr

4 MFR EYRAGUES



Tél. 04 90 94 14 95 - mfr.eyragues@mfr.asso.fr
www.mfr-eyragues.com

5 MFR LA ROQUE D'ANTHÉRON



Tél. 04 42 50 41 27 - mfr.laroque@mfr.asso.fr
www.mfr-laroque.com

6 MFR LAMBESC



Tél. 04 42 57 19 57 - mfr.lambesc@mfr.asso.fr
www.garachon.org

7 MFR LA DENOVES MONTEUX



Tél. 04 90 66 20 81 - mfr.montoux@mfr.asso.fr
www.mfr-montoux.org

8 MFR PUYLOUBIER



Tél. 04 42 66 32 09 - mfr.puylobier@mfr.asso.fr
www.mfr-puylobier.com

9 MFR RICHERENCHES



Tél. 04 90 28 00 21 - mfr.richerenches@mfr.asso.fr
www.mfr-richerenches.org

10 MFR ROUSSET



Tél. 04 42 66 35 49 - mfr.rousset@mfr.asso.fr
www.mfr-rousset.com

11 MFR SAINT MARTIN DE CRAU



Tél. 04 90 49 17 52 - mfr.rhone-alpilles@mfr.asso.fr
www.mfr-rhonealpilles.com

12 MFR VENTAVON



Tél. 04 92 66 41 15 - mfr.ventavon@mfr.asso.fr
www.mfr-ventavon.com

13 MFR GUILLAUMES-VALBERG

OUVERTURE PROCHAINE !

ÉLEVAGE

HIPPIQUE

AGRICULTURE
NATURE

ARBORICULTURE
HORTICULTURE
FLEURISTERIE

VITICULTURE

JARDINS
ESPACES VERTS
ENVIRONNEMENT

AGROALIMENTAIRE
LABORATOIRE

BÂTIMENT
MÉCANIQUE

LOGISTIQUE

COMMERCE - VENTE

GESTION - MANAGEMENT
ADMINISTRATION - ACCUEIL

CUISINE - RESTAURATION
PÂTISSERIE

SERVICES AUX PERSONNES
PETITE ENFANCE - SANTÉ SOCIAL

TOURISME

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES



RECRECUTER UN APPRENTI EN MFR

POUR FORMER LES TALENTS DE DEMAIN

LES MFR
PROVENCE

13
sites

520
apprentis

15
secteurs de
formation

DE
NOMBREUSES
FILIÈRES
POUR TROUVER
SA VOIE !

www.mfrprovence.fr



FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MFR DE PROVENCE
www.mfrprovence.fr - 04 32 44 01 01

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



«TU ME DIS, J'OUBLIE,
TU M'ENSEIGNES, JE ME SOUVIENS,
TU M'IMPLIQUES, J'APPRENDS».

Benjamin FRANKLIN

➤ C'EST QUOI UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

- C'est un contrat de travail d'une durée de 1 à 3 ans, qui peut être adapté en fonction du niveau initial de l'apprenti auquel le code du travail s'applique

➤ À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

- À tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés ou celles ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise)
- À tout jeune de 15 ans justifiant avoir terminé sa 3^{ème}

➤ QUEL EST LE RÔLE DE L'ENTREPRISE ?

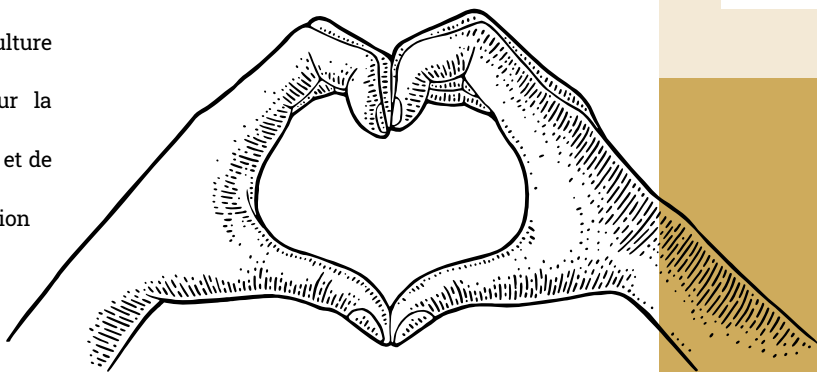
- Proposer un poste en adéquation avec le référent de la formation
- Désigner un maître d'apprentissage (tuteur) pour guider et conseiller l'apprenti
- L'informer sur les règles et la culture d'entreprise
- Prendre les mesures nécessaires pour la sécurité de l'apprenti
- Assurer un suivi régulier de son travail et de sa formation
- Permettre à l'apprenti de suivre la formation dispensée par le CFA et passer l'examen

➤ ET L'APPRENTI DANS TOUT ÇA, QUE DOIT-IL FAIRE ?

- Effectuer les missions qui lui sont confiées
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise, les horaires
- Suivre avec assiduité les cours du CFA
- Respecter la réglementation du travail
- Prendre soin de lui et de ses collègues en entreprise et au CFA
- Se présenter à l'examen

➤ LA MFR/CFA VOUS ACCOMPAGNE PENDANT TOUTE LA DURÉE DU PARCOURS :

- Dispense une formation générale associée à une formation pratique
- Propose un parcours individualisé
- Assure la coordination entre l'entreprise et le CFA
- Effectue des visites dans votre entreprise
- Accompagne votre apprenti jusqu'à l'examen



AIDE EXCEPTIONNELLE « À DESTINATION DES EMPLOYEURS »

UN NOUVEAU CONTRAT = 1 AIDE

6 000 €

Sans condition pour les entreprises privées de - de 250 salariés

L'AIDE SERA VERSÉE À TOUTES LES ENTREPRISES,
POUR LES CONTRATS CONCLUS AVEC UN ALTERNANT,
MINEUR COMME MAJEUR,
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023,
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT.

Concerne l'ensemble des diplômes jusqu'au niveau 7 (master).

Aide exceptionnelle prolongée jusqu'à la fin du quinquennat.

Les contrats signés avec des apprentis bénéficiant d'une reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH) ouvrent droit à des aides supplémentaires :
<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-lembauche-en-contrat-dapprentissage>

POUR RAPPEL :

L'OPCO

- 1 entreprise = 1 seul OPCO selon sa convention collective
- Réceptionne le contrat et ses annexes, contrôle et dépose celui-ci auprès des services du ministère du Travail.

POURQUOI FAIRE CONFIANCE AUX MFR ?

Former les talents de demain en répondant aux attentes des professionnels est l'ADN des MFR depuis plus de 80 ans.

Fondées sur un modèle éducatif et pédagogique unique, les MFR de Provence accompagnent votre apprenti dans l'acquisition des gestes et postures professionnels.

AIDES « À DESTINATION DES APPRENTIS »

➤ Une aide spécifique pour :

- L'hébergement et la restauration (si services proposés par la MFR)
- Les frais du premier équipement professionnel
- Les frais liés à la mobilité internationale

➤ Une aide pour le financement du permis de conduire



Tout apprenti(e) d'au moins 18 ans engagé(e) dans la préparation des épreuves du permis de conduire (véhicule permis B) peut obtenir une aide fixée à 500 €.

Renseignez-vous auprès de votre MFR/CFA ou sur le site www.apprentissage.gouv.fr

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

	-18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
	% du SMIC	% du SMIC	% du SMIC	% du SMIC
CAP 1 ^{ère} année 2 nd e BAC Pro BTS 1 ^{ère} année	27%	43%	53%	100%
CAP 2 ^{ème} année 1 ^{ère} BAC Pro BTS 2 ^{ème} année CAP en 1 an	39%	51%	61%	100%
Terminale BAC Pro	55%	67%	78%	100%

